

Scot'OUEST

A L P E S - M A R I T I M E S

57 Avenue Pierre Sémard - 06130 GRASSE - ☎ 04 97 01 11 06

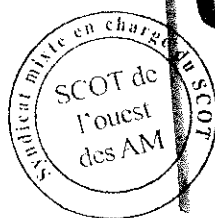
CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Monsieur Jérôme VIAUD, Président du Syndicat Mixte en charge du SCoT'Ouest des Alpes-Maritimes, atteste qu'une copie des 7 Arrêtés, portant prorogation de l'Arrêté du 5 Décembre 2017 modifié par l'Arrêté du 11 Mai 2018, relatifs à la prescription des Plans de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'inondations des Communes de Grasse, Pégomas, La Roquette-sur-Siagne, Cannes, Le Cannet, Mandelieu-La Napoule et Mougins, ont bien été affichés sur la période du 26 Septembre au 27 Octobre 2020.

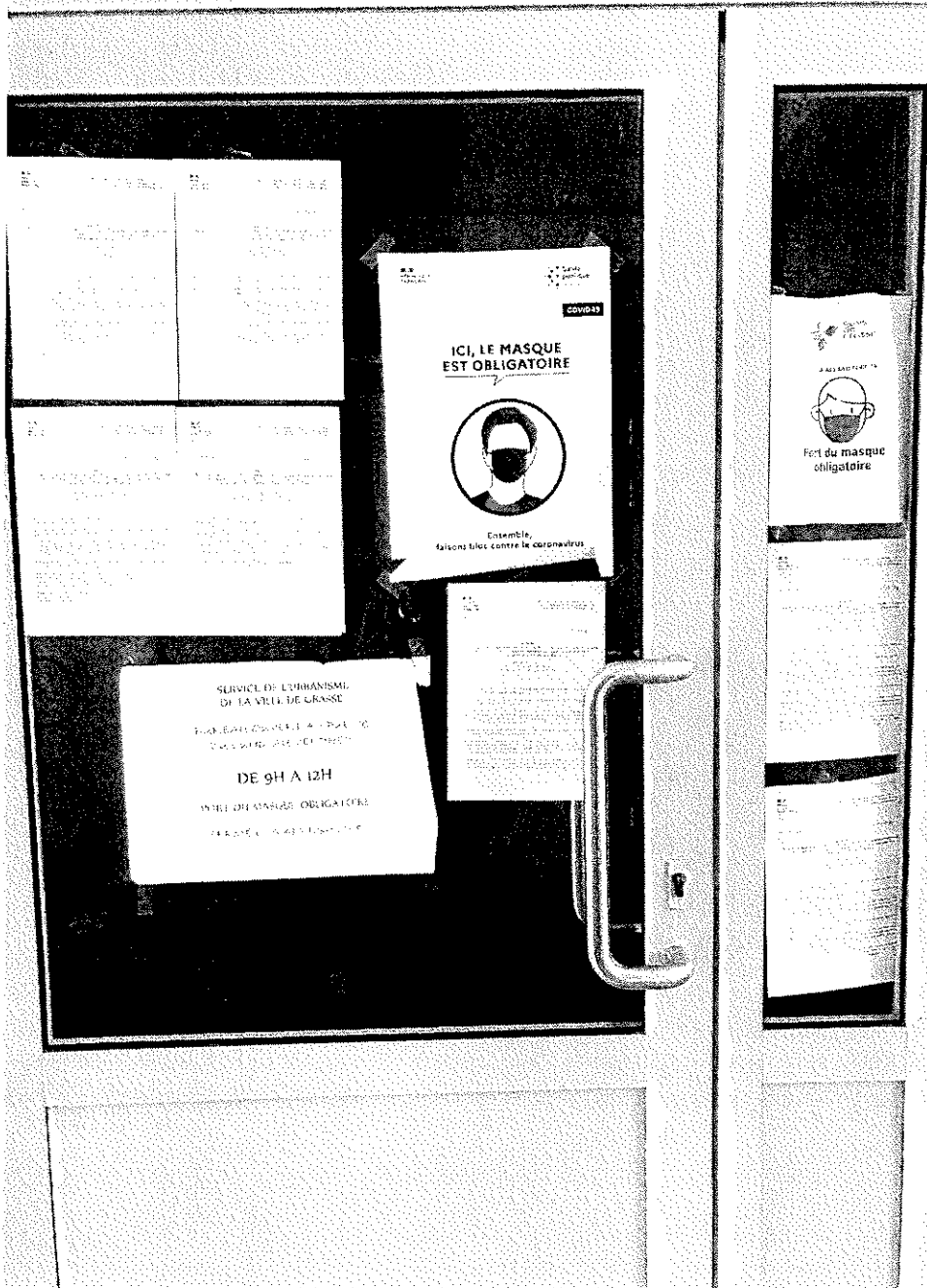
Fait à Grasse, le 28 Octobre 2020

Le Président du Syndicat Mixte
en charge du SCOT de l'Ouest des Alpes-Maritimes

Jérôme VIAUD



ew.



ICI, LE MASQUE EST OBLIGATOIRE



Ensemble, faisons bloc contre le coronavirus

SERVICI DE L'UBRANISME
DE LA VILLE DE GRASSE
Tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 18h
DE 9H A 12H
Mise en service obligatoire
Tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 18h

Fort du masque obligatoire